



Politique environnementale
de gestion de matières résiduelles



Table des matières

Une politique environnementale de gestion de matières résiduelles : pourquoi?	3
Ses principes	
Un engagement à faire plus et mieux	5
Un engagement à gérer efficacement les impacts de la gestion des matières résiduelles	5
Un engagement à respecter les lois et les politiques gouvernementales ...	6
Ses orientations	
Le leadership	8
La mobilisation	8
La responsabilisation	9
La communication	9
Ses objectifs	10
Un Plan d'action	
À la MRC	11
Réduction à la source	12
Récupération	12
Valorisation	13
Élimination	13
Conclusion	14



Une politique environnementale : pourquoi?

Le réchauffement climatique, la menace de la disparition de certaines espèces animales et végétales, la contamination des nappes phréatiques, une crise énergétique qui se dessine dans les années à venir par l'abus et l'épuisement de nos ressources sont devenus des thèmes qui alimentent notre réflexion au quotidien. Avec la montée de ces préoccupations environnementales, de plus en plus de citoyens sont sensibilisés à la qualité de l'eau, de l'air et du sol de leur milieu de vie. Par ailleurs, la détérioration de ces éléments vitaux à la survie de l'Homme nous pousse à élaborer et à mettre en application une variété de stratégies de défense comme les politiques environnementales. Ces dernières peuvent être d'ordre général et toucher à plusieurs aspects de notre environnement ou adressées à des secteurs d'activités spécifiques. Comme la gestion des matières résiduelles se vit au quotidien pour tous les citoyens, et qu'elle est devenue un enjeu important et complexe pour les municipalités, la MRC de L'Érable s'est dotée d'une politique environnementale de gestion des matières résiduelles générées sur son territoire.

Une politique environnementale de gestion de matières résiduelles est d'abord et avant tout un outil qui expose clairement l'engagement ferme de la MRC et de ses municipalités à agir concrètement afin de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, et ce, dans un contexte de développement durable.

Les actions qui en découleront permettront alors à tous les citoyens, actuels et ceux des générations futures, de bénéficier d'un environnement de vie plus sain et respectueux de l'environnement. Cette initiative, issue du Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable, se veut un travail de réflexion pour une intégration du volet environnemental dans la prise de décision en vue de diminuer au maximum les impacts négatifs causés par la gestion des matières résiduelles de l'ensemble des municipalités membres de la MRC.

Ses principes

1

Un engagement à faire plus et mieux

2

Un engagement à gérer efficacement
les impacts de la gestion des MR

3

Un engagement à respecter les lois
et les politiques gouvernementales



Faire plus et mieux !

Cette politique environnementale de gestion de matières résiduelles s'inscrit dans le prolongement des actions déjà initiées par le Plan de gestion de matières résiduelles (PGMR) afin de soutenir les efforts de tous vers l'atteinte des objectifs gouvernementaux, une plus grande protection de l'environnement et, conséquemment, une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens de la MRC de L'Érable. Cette politique est l'outil de développement que la MRC se donne pour poursuivre et accélérer la mise en œuvre des engagements de son plan de gestion.

Cette politique exprime la volonté et la détermination des élus de la MRC de L'Érable à intégrer des critères environnementaux leur permettant de mettre de l'avant des solutions concrètes pour mieux gérer les matières résiduelles générées sur leur territoire. Cohérence et leadership sont au cœur de la politique.

Gérer efficacement les impacts de la gestion des MR

Conscients que toutes nos actions ont une répercussion directe à court, moyen ou long terme, sur notre environnement et notre milieu de vie, cette politique proposera à tous les acteurs : les citoyens, jeunes et aînés, les organismes d'économie sociale, les entreprises, les élus, etc., de promouvoir des solutions durables pour toutes les activités reliées à la gestion des matières résiduelles. La politique propose de considérer l'environnement avant, pendant et après chacune des mesures qu'elle mettra de l'avant pour gérer les résidus que nous produisons.





Respecter les lois et les politiques gouvernementales

Le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable, adopté en 2004, a permis de mettre en place de nouvelles activités qui ont permis aux citoyens de la MRC de récupérer davantage sans toutefois atteindre les objectifs liés à la Politique gouvernementale. C'est pour faire face à l'objectif fondamental de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles de n'éliminer que le résidu ultime que la MRC de L'Érable a pris la décision d'adopter une politique environnementale de gestion des matières résiduelles. En effet, cette politique environnementale vise à mettre en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015. La MRC de L'Érable est une « Terre de créativité » que l'on veut mobiliser pour mettre au service de la gestion des matières résiduelles afin de devenir un modèle pour l'ensemble du Québec.



Objectifs de la Politique gouvernementale

Pour la période 2011-2015 de ramener à 700 kg par personne la quantité de matières résiduelles éliminées, de recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel et, également, de traiter 60 % de la matière organique résiduelle, de trier à la source 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

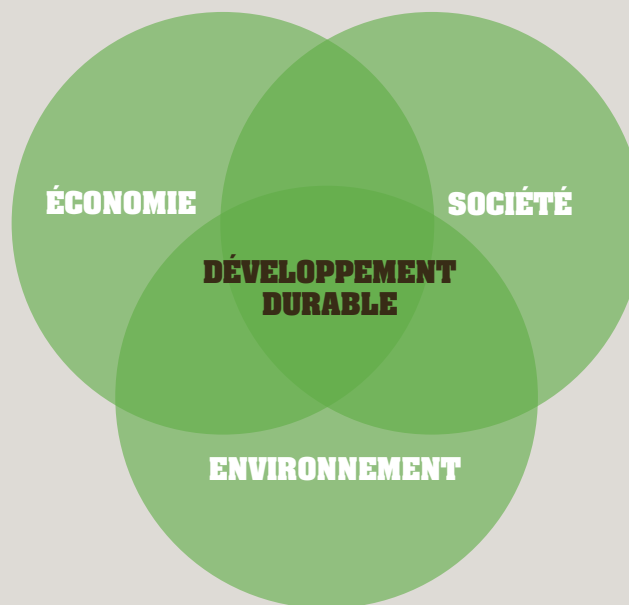
Bannir de l'élimination le papier et le carton en 2013, le bois en 2014 ainsi que les matières organiques en 2020



Ses orientations

Le Québec se dirige de plus en plus vers une économie verte et l'élaboration d'une Politique environnementale représente, pour la MRC, une occasion pour dynamiser les différents secteurs d'activité comme celui de la gestion des matières résiduelles, des changements climatiques et de la stratégie énergétique lesquels sont étroitement reliés les uns aux autres. En effet, nous sommes maintenant de plus en plus conscients que la plupart de nos activités ont un effet sur l'environnement que ce soit au niveau de l'eau, de l'air et du sol et qu'il est grand temps d'agir afin de préserver nos ressources. Ces grandes orientations se traduiront par des actions réalisées dans une perspective intégrée de développement durable.

Le développement durable est un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement »¹.



¹Loi sur le développement durable, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Québec, article 2.



Le leadership

La gestion des matières résiduelles, quoique relativement jeune, est en plein essor depuis quelques années et constitue un nouveau défi à relever pour les municipalités québécoises. Le rôle de planification, dévolu par la Loi sur la qualité de l'environnement aux municipalités régionales, place ces dernières au centre de tout ce secteur d'activité. Se doter d'une politique environnementale adoptée par tous les élus est la première action confirmant le leadership que veut assumer la MRC pour le futur. Le principe d'exemplarité que la MRC mettra de l'avant sera un des fondements de la cohésion régionale réunissant le milieu rural, le milieu urbain ainsi que les acteurs industriels, autour d'un objectif commun. Des défis importants, comme le bannissement du papier, du carton, du bois et des matières organiques de l'élimination, se pointent dans un horizon très près de nous. Il faudra élaborer des stratégies adaptées pour le milieu rural, d'autres pour le milieu semi-urbain afin de desservir l'ensemble de la population, sans oublier le secteur industriel et commercial. En effet, la nature et l'étendue du territoire qu'occupe le secteur rural présentent des défis pour la gestion des matières résiduelles. En reconnaissant cette identité rurale, la Politique environnementale de la MRC de L'Érable favorisera la concertation. En proposant de telles stratégies, la MRC pourra compter sur la participation de toutes les municipalités à l'atteinte des objectifs. Ces approches, de pair avec des projets et des orientations qui soulignent l'identité rurale, sont susceptibles de connaître un franc succès. Tous les intervenants doivent voir la politique environnementale de la MRC comme une nouvelle approche définissant les enjeux et la hiérarchisation des actions à poser et y adhérer en partageant une vision commune de la gestion des matières résiduelles.

La mobilisation

L'adhésion des principaux acteurs à la politique environnementale de la MRC favorisera le développement d'un sentiment d'appartenance autant des municipalités rurales que des municipalités semi-urbaines, que des industries, commerces et institutions (ICI) du





territoire ainsi que de l'ensemble de la population. De plus, l'élaboration de scénarios et la mise en œuvre de mesures facilitant le regroupement pour la gestion de certaines matières consolideront ce partenariat essentiel à l'atteinte des objectifs de la politique. Ce partenariat avec toute sa communauté est l'essence même de la politique environnementale de la MRC. Cette nouvelle vision verra naître des scénarios de gestion adaptés à la réalité des différents milieux consacrant la MRC de L'Érable « Terre de créativité ».

La responsabilisation

La politique environnementale est un instrument indispensable au soutien de la planification régionale et de la performance. Elle met en lumière que tous les gestes, grands et petits, sont importants pour le développement durable de la MRC et d'une meilleure qualité de vie. Elle est la courroie d'entraînement d'une plus grande adhésion à ses principes en créant des relations durables entre tous les intervenants du milieu. Par ses activités de sensibilisation et d'éducation, elle responsabilise l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles. Elle crée des partenaires impliqués et visionnaires motivés à faire avancer les choses.

La communication

L'information, la sensibilisation et l'éducation sont la porte d'entrée vers les changements de comportement et la promotion de bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles. La MRC de L'Érable s'engage, par sa politique environnementale, à offrir, à diffuser et à multiplier les activités de sensibilisation et d'éducation auprès de tous les intervenants de la MRC ainsi que sa population. La participation de tous les citoyens et citoyennes est essentielle à l'atteinte des objectifs de la politique environnementale et, plus ils seront informés sur le développement durable et les 3RV, plus ils seront motivés à adhérer à cet objectif collectif.



Ses objectifs

- ☐ Créer une cohésion régionale pour l'atteinte des objectifs;
- ☐ Informer, sensibiliser et éduquer sur la gestion des matières résiduelles et le développement durable;
- ☐ Favoriser le principe des 3RV (Réduire à la source, Réemployer, Récupérer et Valoriser);
- ☐ Finaliser la mise en œuvre des mesures énoncées dans le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable.
- ☐ Atteindre les objectifs gouvernementaux de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles en vigueur.

Un Plan d'action

En adoptant sa politique environnementale, le conseil de la MRC s'engage à agir pour protéger l'environnement et la qualité de vie de ses citoyens. En fixant ses objectifs, elle s'oblige à l'action. Le Plan d'action qui suit identifie des moyens afin de permettre à la MRC d'atteindre les objectifs de sa politique environnementale de gestion des matières résiduelles et interpelle tout un chacun à y participer.



À la MRC

Embauche d'une ressource en gestion de matières résiduelles

Faire connaître la politique

- *Développer un mécanisme de communication efficace entre les élus, les fonctionnaires, les ICI et les citoyens*
- *Informar toute la MRC de l'adoption de la politique*
- *Faire connaître le contenu de la politique et des objectifs de la MRC*
- *Produire un plan de communication régional pour les différentes filières de la gestion des matières résiduelles (harmonisation de l'information et économie d'échelle)*
- *Exploiter les nouvelles technologies d'information (site Internet, Facebook, etc.)*

Décréter compétence, en tout ou en partie, en gestion de matières résiduelles tout en respectant les mesures déjà mises en œuvre par les municipalités locales

Associer la politique à un slogan

Adhésion de la MRC et des municipalités au programme « ICI on recycle »

Planter des procédures favorisant les 3 RV à la MRC et dans les municipalités

- *Impression recto verso*
- *Utilisation de courriel*
- *Bulletin électronique*
- *Conseil sans papier*
- *Vaisselle réutilisable*
- *Contrôle de l'éclairage le soir et la nuit*

Établir une politique d'achat environnemental

- *Papier à contenu recyclé*
- *Utilisation de compost pour les travaux horticoles*
- *Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés*

Documenter et diffuser toutes ces actions et les résultats obtenus

Élaborer un tableau de bord du suivi des mesures mises en place et de la performance des municipalités

Réduction à la source et réemploi

Promouvoir l'herbicyclage

Instaurer un programme mur à mur de compostage domestique en milieu rural

- Suivre l'évolution des projets pilotes existants

Adapter des modèles d'écocentres pour desservir les municipalités de plus petite taille (écocentres mobiles)

Démontrer aux citoyens les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à leur adhésion à la politique de la MRC

Informers, sensibiliser et éduquer les citoyens et les ICI à poser des gestes plus écologiques

Réemploi des agrégats récupérés

Engager toute la collectivité à réduire ses quantités de matières éliminées

Informers les municipalités des programmes de subvention (couches lavables, composteurs, etc.)

Vérifier que toutes les municipalités disposent de contenants de récupération pour les peintures et les huiles

Estimer l'impact d'ajouter d'autres résidus domestiques dangereux à ces contenants

Obliger, par des mesures administratives et réglementaires, les ICI du territoire à se doter de plan de gestion de leurs résidus et à diminuer les matières acheminées à l'élimination

Sensibiliser les ICI à leur impact sur la performance et le retour de la redevance aux municipalités

Récupération

Améliorer la performance des programmes de collecte sélective grâce à un plan de communication continu

Accentuer le programme de communication et de sensibilisation

Informers les citoyens et les ICI du bannissement du papier et du carton en 2013

Faire la promotion du programme AgriRÉCUP auprès des agriculteurs (contenants pesticides et films plastiques)

Faire la promotion de la récupération des appareils électroniques par ARPE

Doter les lieux publics d'équipement de récupération (Table hors foyer)

Adopter une réglementation interdisant l'élimination des papiers et du carton

Distribuer des contenants pour la récupération des piles

Valorisation

Respecter la réglementation sur la vidange des fosses septiques dans toutes les municipalités

Étudier la possibilité de valoriser, régionalement, les matières organiques, les matières issues du secteur ICI et de la construction, rénovation démolition

Informar la population des économies à réaliser avec une collecte de matières organiques

Informar les citoyens et les ICI du bannissement de l'élimination du bois en 2014

Étudier la possibilité d'implanter un système de co-collecte en milieu rural et semi-urbain et de moduler la fréquence afin de respecter la capacité de payer des citoyens

Valorisation des résidus de construction, rénovation, démolition acheminés aux écocentres

Collecte des sapins de Noël

Évaluer la pertinence d'un système de collecte sur appel pour les encombrants

Évaluer la pertinence d'offrir un système de collecte des encombrants sur appel pour l'ensemble des citoyens la MRC

Informar la population d'un bannissement de l'élimination en 2020 des matières organiques

Élimination

Harmoniser les contrats de collecte des ordures ménagères pour toute la MRC et regrouper les appels d'offres

Éliminer le déchet ultime

Mettre de l'avant des solutions à long terme

Les activités proposées ne sont pas exhaustives, d'autres activités et actions peuvent s'ajouter. Il appartiendra aux partenaires de prioriser ces actions en fonction des critères qu'ils choisiront.



Conclusion

Cette politique est l'outil dont la MRC de L'Érable s'est dotée pour annoncer son engagement à agir concrètement afin de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, et ce, dans un contexte de développement durable. Par son exemplarité, la MRC pourra rallier tous les partenaires et, dans un effort concerté, réussir à atteindre les objectifs de la politique environnementale de gestion des matières résiduelles gouvernementale en n'éliminant que le déchet ultime.





1783 avenue Saint-Édouard, bureau 300, Plessisville (Québec) G6L 3S7
819 362-2333 | Télécopieur : 819 362-9150 | info@mrc-erable.qc.ca